



Répondre aux besoins des familles

Aujourd'hui, si les familles changent dans leur forme, elles demeurent un cadre de vie de référence. Face à la précarité, au chômage ou aux difficultés du quotidien, les besoins d'accompagnement restent indispensables. Pour réagir, Adessadomicile lance, **en novembre**, le mois de la famille.

édito



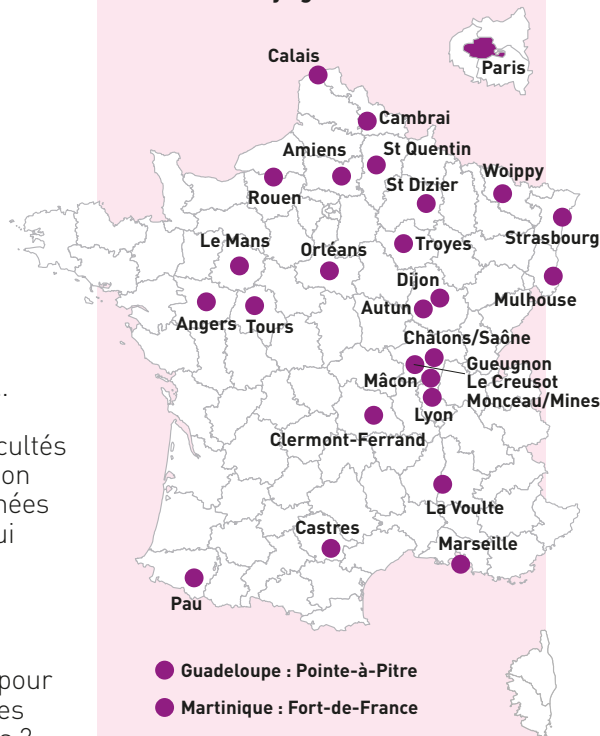
Patrick Malphettes, président d'Adessadomicile

Familles traditionnelles, familles recomposées, familles monoparentales, familles homoparentales... quelque soit leur schéma, modèle, profil, toutes les familles peuvent rencontrer à tout moment des difficultés qui viennent perturber l'équilibre du foyer et la relation parent-enfant. Ces familles peuvent être accompagnées à leur domicile ; elles bénéficient jusqu'à aujourd'hui d'aides publiques quelques soient leurs revenus.

Une chance ? certainement. Une évidence ? certainement pas !

Combien de personnes savent que lorsqu'un parent reçoit un traitement médical, même de courte durée, il peut bénéficier d'une aide ponctuelle pour être soutenu dans la gestion quotidienne du foyer ? Combien de personnes savent que des aides d'accompagnement à la parentalité sont disponibles ? Pourquoi tout foyer déclarant une grossesse ne reçoit-il pas une information précise sur les aides à la parentalité proposées par sa Caisse d'allocations familiales ? Désireux de rappeler l'existence de ces aides, désireux de les défendre à un moment où les pouvoirs publics veulent les restreindre, désireux d'inciter les jeunes et des moins jeunes à rejoindre les métiers de l'aide à domicile, **Adessadomicile lance « le mois de la Famille » en novembre 2017.** Cet événement, qui se tient dans le cadre du mois de l'Economie sociale et solidaire, secteur auquel appartiennent nos associations donnera lieu à des rencontres partout en France. L'occasion unique de réunir autour de tables rondes, de débats ou de simples rencontres, tous ceux qui contribuent à améliorer le quotidien des familles et pourquoi pas susciter des vocations pour des personnes désireuses de s'orienter dans ces métiers viviers d'emplois. •

MOBILISATION des associations d'Adessadomicile pour le « Mois de la famille » : rejoignez le mouvement !



4 questions à



Jérôme Perrin, responsable
Enfance Familles de la
fédération **Adessadomicile**

Qu'est ce que l'aide à domicile auprès des familles ?

Aider à domicile consiste à envoyer des professionnels du lien social dans des foyers ayant

besoin de soutien, de conseils et d'aide matérielle. Prenons l'exemple d'une maman qui attend le petit dernier tout en devant s'occuper de ses frères et sœurs en bas âge... ou le cas d'une maman qui souffre du syndrome postpartum et qui a besoin d'être rassurée.

Quelle est la formation des intervenants ?

Les accompagnants éducatifs et sociaux ont un diplôme d'état de niveau V et les techniciens d'intervention sociale et familiale, pour les situations un peu plus compliquées, ont un diplôme d'état de niveau IV qu'ils obtiennent après deux ans de formation.

Comment sont-ils recrutés par vos associations ?

Nos associations les recrutent à la fin de leur formation de deux ans, souvent après un stage de 8 mois dans leur structure. Mais le recrutement est difficile, particulièrement pour les TISF. Elles – 97% sont des femmes – sont au nombre d'environ 6 000 en France mais les besoins sont beaucoup plus importants. Le métier gagne à être mieux connu et reconnu. Cela facilitera le recrutement et l'embauche.

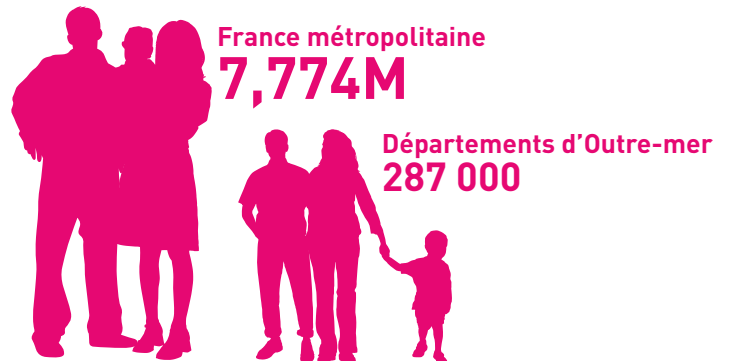
Pourquoi passer par une association pour trouver un intervenant à domicile ?

Nos associations ont un savoir-faire. Nous existons depuis les années 20 lorsque la première association Aide aux Mères a été créée. Nous travaillons dans un écosystème et mettons au service des familles une chaîne de compétences lui permettant d'être parfaitement sécurisée, encadrée, déchargée avec des intervenants à domicile formés et des responsables de secteurs qui maîtrisent des plannings rigoureux au plus près des besoins. Enfin, passer par nos associations, c'est aussi s'associer aux valeurs de l'économie sociale et solidaire. Nous sommes là pour rendre un service, pas pour faire du profit. •

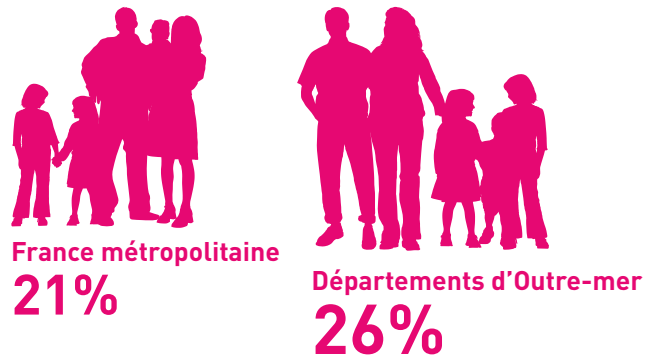
Repères : la famille en France

(données INSEE 2011)

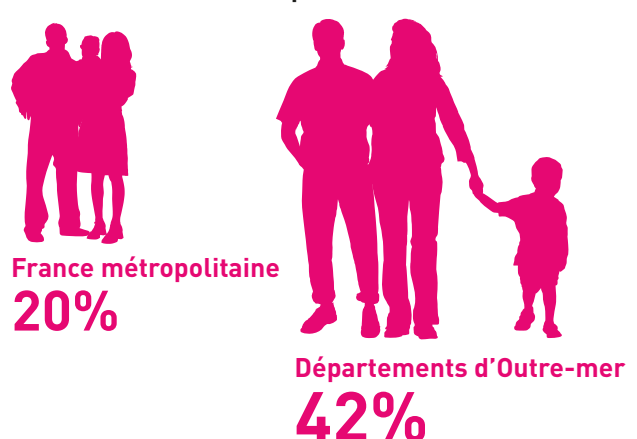
Familles avec enfant mineur



Part des familles nombreuses



Part des familles monoparentales



Coup de projecteur sur deux métiers d'avenir

LE MÉTIER DE TISF

Le technicien de l'intervention sociale et familiale

Le (la) TISF intervient au domicile des familles dans deux types de situations :

- à la demande de familles confrontées à des fragilités ponctuelles (prévention périnatale, maladie...);
- dans le cadre d'une mesure administrative ou judiciaire mandatée par le conseil départemental (protection de l'enfance).

Il (elle) favorise l'autonomie des familles et leur intégration dans leur environnement, crée ou restaure le lien social.

Ils (elles) apportent une aide quotidienne pour faire face aux imprévus de la vie. Concrètement, ils peuvent utiliser les actes de la vie quotidienne (ménage, repassage, cuisine) pour soulager et faciliter la vie des familles.

Deux critères forts pour qualifier le métier de TISF

Attractif car :

- *c'est un métier qui a du sens, un engagement pour aider les autres ;*
- *c'est un métier moderne en prise directe avec les évolutions de la société ;*
- *c'est un métier d'immersion au cœur de la famille.*

Distinctif de part :

- *la diversité des missions ;*
- *le fait qu'il s'agisse d'un travail en autonomie, en équipe et en partenariat ;*
- *le fait qu'il contribue au soutien à la fonction parentale.*

LE MÉTIER D'AES

L'accompagnant éducatif et social, intervient sur les champs de l'accompagnement :

- à domicile : en contribuant à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile, à l'organisation du logement, à la prévention et à la préservation des liens sociaux ;
 - à partir du domicile : en aidant la personne dans sa mobilité et dans les transports accompagnés, en l'accompagnant dans sa vie sociale
- Il (elle) travaille le plus souvent dans une association ou une entreprise spécialisée dans l'aide à la personne.

En pratique :

- *Aider au maintien et au développement des capacités de la personne aidée.*
- *Animer la journée à l'aide de jeux, activités manuelles et artistiques, promenades, lecture...*
- *Aider aux actes essentiels de la vie (toilette, habillage, prise des repas).*
- *Accompagner la personne dans sa vie sociale (courses, loisirs, rendez-vous médicaux, études, travail, vie associative et citoyenne,...).*
- *Assurer l'entretien du cadre de vie de la personne aidée et accompagnée.*

L'AES entretient des relations avec la famille, le personnel de santé et communique régulièrement avec eux sur la situation et l'évolution de la personne. Il (elle) travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et sous la responsabilité de leur encadrement intermédiaire.



Halte à 5 préjugés de l'aide à domicile !

1. Les associations d'aide à domicile n'interviennent pas qu'en cas de problème grave ?

NON, elles interviennent aussi pour des difficultés quotidiennes avec des parents qui ne peuvent assumer correctement leur fonction parentale.

2. Ces services ne concernent que les familles modestes ?

NON, ces prestations sont universelles, toutes les familles peuvent donc en bénéficier. Seul le reste à charge, calculé en fonction du quotient familial, sera différent.

3. Les professionnels sont là pour faire le ménage ?

NON, même si les professionnels savent assumer les tâches ménagères, leur spécificité consiste à savoir épauler les parents autour de conseils pratiques permettant un rapide retour à la vie normale du foyer.

4. Les démarches pour accéder à ces aides sont compliquées ?

NON, il suffit que les familles s'adressent à leur CAF qui leur donnera les coordonnées d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile.

5. Il s'agit uniquement d'un accompagnement ponctuel ?

NON, en fonction des cas et de l'évaluation des besoins réalisée par l'association, l'accompagnement peut être de quelques heures à plusieurs mois, voire même des années dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Paroles de familles accompagnées*



« Sans Doriane, ma TISF, je n'aurais pas su tenir. Je ne sais pas où je serai, peut-être au ciel... j'y ai pensé... et mon gamin, il serait en foyer. Doriane a changé ma vie. »

Amandine, 33 ans, divorcée, 3 enfants dont deux handicapés

« Au niveau budget et temps, c'est très difficile. On est toujours embêté au niveau de l'intendance : l'école, les devoirs, le ménage. J'ai bien des beaux-parents, mais ils sont loin et âgés et puis ils n'ont plus la patience. J'ai découvert l'Aide à Domicile pour les familles par hasard. C'est sûr que depuis, notre quotidien est allégé ! »

Christian, 56 ans, 3 enfants, dont 2 jumeaux de 9 ans et un enfant de 6 ans

* Verbatim extraits de l'enquête réalisée par le cabinet Adjavance pour Adessadomicile et l'Ocirp sur les freins d'accès aux aides dédiées aux personnes âgées, personnes en situation de handicap et parents en difficulté.



Comment bénéficier des aides et accompagnement à domicile ?

Pour prétendre à l'aide et l'accompagnement à domicile :

- la famille doit être allocataire du régime général de la CAF et avoir au moins un enfant à charge ou attendre son premier enfant ;
- elle doit rencontrer, ou avoir rencontré dans une période récente, l'un des événements suivants :
 - grossesse, naissance ou adoption ;
 - séparation des parents ;
 - décès d'un enfant ou d'un parent ;
 - soins ou traitements médicaux (à l'hôpital ou à domicile) de courte ou de longue durée.

Mais, l'aide et l'accompagnement à domicile peuvent aussi concerner :

- les familles nombreuses (au moins 3 enfants de moins de 12 ans) ;
- les familles recomposées (au moins 4 enfants de moins de 16 ans) ;
- les familles monoparentales engagées dans une démarche d'insertion après une longue période d'inactivité devant faire face à une nouvelle organisation.

La situation de handicap d'un des membres du foyer (enfant ou parent) peut également s'inscrire dans le dispositif, sur accord express de la CAF.

Tous ces événements doivent engendrer une désorganisation familiale aggravante qui entraîne une répercussion sur la vie du ou des enfants.

A qui s'adresser ?

Pour connaître les modalités de l'aide à domicile spécifiques, prenez contact avec votre CAF.

Ou rendez-vous sur :

www.adessadomicile.org rubrique famille



À propos d'Adessadomicile

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, elle représente un réseau de 350 associations et 700 services œuvrant dans l'aide, le soin à domicile et les services à la personne. Ces structures emploient près de 25 000 salariés sur le territoire métropolitain et outre-mer, attachées aux mêmes valeurs, celles de la non-lucrativité, de la solidarité, de la qualité, du professionnalisme et de la primauté de la personne, Adessadomicile ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire.

- 83 % des structures interviennent auprès des personnes âgées et / ou des personnes en situation de handicap.
- 33 % sont des services de soins à domicile (Centres de soins infirmiers et Services de soins infirmiers à domicile)
- 20 % des structures interviennent auprès des familles.
- 85 % des structures proposent des services à la personne.

En savoir plus sur : adessadomicile.org



À savoir

Les familles confrontées à des situations particulièrement délicates (risque de placement des enfants par exemple), peuvent aussi être accompagnées. Dans ces cas là, elles sont prises en charge par le **Service d'aide sociale à l'enfance des conseils départementaux**. Un projet d'accompagnement des familles est construit par l'ASE et les services d'aides à domicile qui permet d'intervenir rapidement pour le bien de l'enfant et des familles .

Contacts presse :

Adessadomicile / d.zeisler@adessadomicile.org
Agence Frapier & Saab / myra@frapiersaab.com

